



L'éléphant

Intitulé de la certification

Techniques de maraîchage en permaculture

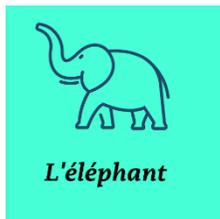
Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

La permaculture, contraction des termes "permanent" et "agriculture", a été inventée et popularisée par deux australiens, Bill Mollison et David Holmgren à la fin des années 1970. Il s'agit d'une forme d'agriculture qui s'inspire des cycles naturels et bannit totalement les pesticides, les engrais chimiques, les énergies fossiles et limite la ressource en eau. Cette pratique va plus loin que l'agriculture dite biologique (qui autorise par exemple l'utilisation de sulfate de cuivre pour traiter certaines plantes, ou tolère un faible pourcentage d'OGM dans ses productions et s'appuie sur un concept directeur qui est d'observer la nature et de reproduire ce qui s'y passe en intervenant le moins possible. La permaculture s'applique sur des micro-fermes de 1 à 2 hectares.

Ainsi, on cherchera à améliorer le sol en y incorporant du compost fait à partir des déchets végétaux de la ferme. On sélectionnera des variétés anciennes de plantes, capables de mieux résister aux maladies, et l'on veillera à assurer un maximum de diversité biologique afin que le système se régule tout seul. L'idée est de se rapprocher du système d'une forêt, qui s'auto-entretient en permanence.

L'objectif de la certification est d'apporter aux cultivateurs et maraîchers en activités des techniques leur permettant de faire évoluer leurs pratiques vers une production plus « verte » et écologiquement responsable et aussi d'attirer les vocations nouvelles et toutes personnes ayant des connaissances agricoles et portant un projet de maraîchage permacole en France.

La certification est accessible aux personnes porteuses de handicap. Les aménagements seront réalisés pour la bonne acquisition des compétences.



REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITES D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATIONS
<p>C1 - Réaliser, manuellement ou à l'aide d'un outil informatique, un dessin du jardin en permaculture en mettant en avant les 4 points principaux à considérer (minimisation du nombre de pas à réaliser quotidiennement, homogénéité des longueurs de planche de culture, présence de haies fruitières et de mares) afin de préparer les zones de cultures et les infrastructures au bon endroit.</p>	<p>1. Mise en situation en micro-ferme Le candidat réalise une action réelle, tout au long du parcours, en plein champ ou sous serre sous observation d'un évaluateur.</p>	<p>CR1 - Les 4 éléments considérés sont présents sur le dessin présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le point géographique du champ ou de la serre où se situe le maraîcher le plus souvent est au centre du dessin, - Les longueurs de planches de culture sont identiques, - Les haies fruitières sont positionnées à l'intérieur de la zone de maraîchage, - Les mares sont positionnées à l'intérieur de la zone de maraîchage.
<p>C2 - Préparer un sol en élaborant une planche de culture, en utilisant un outil ergonomique, la Campagnole permettant d'aérer la terre sans la retourner et respecter le vivant en surface et maintenir le carbone dans le sol afin d'implanter une culture avec un fort rendement de légumes consommables</p>	<p>2. Présentation d'un projet de maraîchage en permaculture : Réalisation d'un dessin idéal à partir d'une feuille blanche et planification interannuelle</p>	<p>CR2 - Le lit de semence réalisé sous serre ou en plein champs est parfaitement décompacté (0 accroc lors du passage d'un bâton à 10cm de profondeur, sur la longueur de la zone travaillée de 2 mètres).</p>
<p>C3 - Planter des légumes en utilisant un outil ergonomique adapté à la forme du légume (ex : le plantoir à poireau) et en mesurant les espaces entre chaque plant, la profondeur et l'alignement des plants afin de maximiser sa production</p>	<p>3. Entretien avec le jury de certification Le candidat présente son projet professionnel et répond à quelques questions techniques</p>	<p>CR3 - Les plants de légumes implantés sous serre ou en plein champs sont alignés. Les outils utilisés sont adaptés aux légumes plantés (taille, forme). La profondeur de chaque plant dans le sol répond aux règles d'implantation du légume considéré. L'observation est réalisée sur une longueur de 5 mètres.</p>
<p>C4 - Pailler les cultures en plaçant la paille ou le foin entre les légumes plantés pour empêcher les mauvaises herbes de se développer, préserver l'humidité au sol, afin de favoriser un fort rendement de culture de légumes consommables</p>		<p>CR4 - Les planches de culture (lieu d'implantation) possèdent entre 20 et 30 cm de hauteur de paillage régulier L'observation est réalisée sur une longueur de 10 mètres.</p>



L'éléphant

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATIONS
C5 - Désherber les cultures qui ne peuvent être paillées pour permettre un rendement maximum, manuellement ou en utilisant une houe entre les rangs cultivés		CR5 -Le désherbage des cultures sous serre ou en plein champs est réalisé et il reste moins de 5 mauvaises herbes sur une planche de 20 mètres de long.
C6 - Récolter les cultures en sélectionnant et utilisant l'outil le plus approprié, (ex : un couteau à cran d'arrêt pour les salades) pour les présenter à l'utilisation ultérieure (consommation directe, vente...) en respectant leur intégrité (absence de pourriture) pour maximiser la quantité de légumes consommables		CR6 - Les outils sélectionnés pour la récolte sont adaptés aux légumes considérés (couteaux, bêches, ...) Les légumes sont épurés des feuilles ou parties impropres à la consommation. L'observation est réalisée sur une longueur de 5 mètres.
C7 - Planifier l'utilisation des planches de culture sur l'année en tenant compte des espèces de légumes, des associations de culture, des saisons et des règles de rotation afin de maximiser la production de légumes saisonniers consommables et/ou commercialisables		CR7 - Les différents critères de planification des cultures sont respectés : <ul style="list-style-type: none">- Les cultures sont programmées en fonction de leur durée de vie et des saisons- Les associations de culture sont respectées selon le tableau de référence à disposition- Les règles de rotations annuelles sont prises en compte pour chaque planche de culture.